



Devis signé mais pas payé

Par Hugo1987

Bonjour,

Je suis passé par un prestataire pour un service.

Celui-ci m'envoie un devis sur lequel la mention : " pour valider votre devis, merci d'effectuer un virement de 50%"

Le virement n'a pas été fait malgré la prestation mais je l'ai signé.

Après coup, je me dis que j'ai bien fait de ne pas payer car la prestation a été déplorable.

Je me pose la question si ce prestataire peut porter plainte et gagner malgré le fait que je n'ai pas fait le virement des 50% pour valider ce devis.

Cordialement,
Hugo